

FICHE D'INSCRIPTION INTENDANCE

2017-2018

ELEVE

N° CAF

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	Né(e) le	Ecole	
			Primaire	Maternelle

Adresse complète de l'enfant

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Situation Familiale MARIÉS VIE MARITALE PACSES DIVORCES VEUF(VE)

En cas de séparation ou de divorce, la garde est-elle alternée : OUI NON

Si oui, joindre une copie du jugement. **soulignez le responsable payeur**

Nom, Prénom et date de naissance des responsables légaux	Téléphones :
Nom, prénom du père : adresse :	Fixe : Mobile : Mail :
Nom, prénom de la mère adresse :	Fixe : Mobile : Mail :

Adresse complète des responsables légaux

Père :

Mère :

Raison Sociale - Adresse et numéro de téléphone des Employeurs (1)

Père :

Mère :

Demandent à Monsieur le Maire de Pont-à-Marcq que cet enfant soit inscrit au restaurant scolaire :

- **1** : systématiquement le **lundi - mardi - jeudi - vendredi**, sauf avis contraire de notre part formulé le vendredi avant 11 heures au plus tard, pour la semaine qui suit. **(2)**

- **2** : uniquement sur notre demande expresse, étant entendu que celle-ci ne sera prise en considération qu'à condition d'avoir été formulée au plus tard la veille avant 11 heures. **(2)**

Nous prenons note qu'il nous est toujours possible, pour motif exceptionnel, de faire annuler les repas commandés en prévenant la mairie la veille avant 11 heures. Le prix du repas sera alors déduit le mois suivant.
Tout repas annulé après 11 heures ou le jour même sera facturé.

Nous nous engageons :

A payer d'avance et mensuellement (selon le calendrier joint) les repas ainsi commandés dans le cas de l'inscription systématique et **à la réservation** dans l'autre cas.

A défaut de non paiement dans ces délais, nous avons été informés(es) que l'accès du restaurant sera remis en cause pour notre enfant sur simple avis de la mairie à moins que ce retard ne soit justifié.

Nouveau : A compter du 1/9/17, un régime de pénalités sera mis en place pour les payeurs indécis.

Cette pénalité sera de 1,00 euros/ repas et / enfant.

La présente demande restera valable jusqu'au 6 **juillet 2018**, sauf modifications écrites par les représentants légaux.



REGIME ALIMENTAIRE

- AVEC PORC
 SANS PORC
 PAI

Si PAI (Projet d'Accueil Individualisé), préciser la Pathologie :
et les prescriptions s'y attachant :

Le Projet d'Accueil Individualisé doit obligatoirement être établi entre la famille, la mairie, l'école, le médecin scolaire et le médecin traitant.

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Vous devez également joindre à ce dossier d'inscription :

un justificatif de domicile de moins de 3 mois

sans numéro d'allocataire, joindre l'avis d'imposition revenus 2016

Sans justificatif de ressources, le tarif du quotient familial le plus élevé sera systématiquement appliqué.

Je certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du service de la restauration scolaire municipal auquel j'inscris mon enfant, j'en accepte les termes et m'engage le faire respecter.

Fait à Pont-à-Marcq, le

2017

NOM/PRENOM _____

PÈRE MERE TUTEUR LEGAL

SIGNATURE

NOM/PRENOM _____

PÈRE MERE TUTEUR LEGAL

SIGNATURE

(2) Rayer les mentions inutiles.